

Le Milavy-Aventure

Le Milavy est un lieu-dit de la localité fribourgeoise de Domdidier dans la Basse-Broye. Ce nom a été récupéré par le centre commercial construit en 2004 juste de l'autre côté de la frontière cantonale sur la commune vaudoise d'Avenches.

Dans une intention louable, c'est-à-dire de louer les places en dehors des heures d'ouverture, le centre a réorganisé son parking en 2022. Les concepteurs ont profité des travaux pour créer un parcours automobile récréatif susceptible d'attirer un public nombreux, au-delà des consommateurs locaux. Tu décides de tenter l'aventure.



De loin, tu repères le panneau d'entrée. Un coup d'œil vers ledit parking à ciel ouvert, et tu comprends le message: l'expérience sera déroutante. Tu roules avec circonspection vers l'endroit indiqué jusqu'aux deux distributeurs de tickets côte à côte, inutiles en l'occurrence, puisque les barrières sont levées.



Comme les deux voies se rejoignent juste après, tu te demandes à quoi peut bien servir ce dédoublement en cas d'affluence, que les barrières soient baissées ou non.

Pour entrer dans le jeu, tu fais le détour par le deuxième. Au moment de te rabattre, tu manques de heurter une voiture qui a passé par la voie directe. Tu te dis qu'on n'a pas reculé devant la dépense pour créer des situations à risque.



Tu suis la voiture qui t'a doublé, mais au moment d'entrer dans le premier couloir, tu constates des triangles sur toute la largeur et une flèche qui concernent ceux qui viennent en face, ce qui signifie que le sens est interdit pour toi malgré l'absence de panneau ad hoc.



Tu te remets dans le droit chemin jusqu'à un signal de sens obligatoire qui t'impose de prendre le deuxième couloir.



Aucune case libre. Au bout du couloir, tu dois tourner à droite. Tu évites de justesse la voiture à contresens. Et tu débouches dans le couloir que tu as failli emprunter au début, où il n'y a pas de place non plus. Évidemment cette partie du parking est la première occupée.



Tu te retrouves devant l'obligation de tourner à droite. Tu remarques alors la flèche au sol, qu'un piéton t'avait masquée au premier passage, et qui te donne la possibilité d'aller tout droit. Comme tu ne peux pas continuer à tourner en rond, tu dois oublier la prédominance de la signalisation verticale sur la signalisation horizontale. Tu comprends qu'on t'offre le grand frisson: l'obligation d'enfreindre le Code de la route.

Au moment de prendre le troisième couloir à droite, profitant d'une accalmie dans le flux des piétons qui vont au centre commercial ou en reviennent, tu te trouves encore devant des triangles de perte de priorité pour les automobilistes qui viennent en face. Tu devrais tourner à gauche, mais un nouveau signal de sens obligatoire t'en empêche et cette fois aucune flèche au sol n'atténue son injonction.



Tu choisis donc la voie des triangles. Et tu te trouves nez à nez avec une voiture dont le conducteur te fait aussitôt comprendre que tu es à contresens. Tu veux reculer, mais tu dois d'abord laisser traverser les piétons que tu distingues dans le rétroviseur. Tu recules enfin puis braques à gauche, mais l'automobiliste qui devait te céder la priorité force le passage. Tu freines et le moteur cale. L'automobiliste qui vient d'arriver derrière toi te gratifie d'un appel de phares. Tu réussis à repartir avant qu'il ne klaxonne, puis tu contournes le signal de sens obligatoire. Tu arrives dans une zone du parking peu occupée.

Tu vas boire un ristretto au bar du centre commercial pour rester vigilant et poursuivre l'aventure sans casse. Pendant le quart d'heure nécessaire à l'action de la caféine, tu regardes le ballet compliqué des automobiles en quête d'une place et des chariots à la recherche de leur automobile. Comme tous les véhicules doivent passer devant l'entrée du centre commercial, le parcours prend une dimension épique, puisque non seulement il faut déjouer les pièges de la signalisation mais aussi éviter les obstacles humains mobiles.

Tu suis les indications de sortie sans encombre. Passé l'unique poste avaleur de tickets, inutile puisque la barrière est levée, tu penses que l'aventure est terminée. Tu te dis que tu ne t'en es pas si mal tiré. Toutefois avant de rejoindre la route cantonale tu dois céder la priorité à ceux qui en viennent. La voie est libre et tu vas tourner quand une voiture vient se placer à ta gauche sur une piste de sortie parallèle à la tienne. Ses clignotants indiquent que le chauffeur veut tourner à droite pour aller au parking. Pour continuer sa route, chacun doit donc passer devant l'autre. Vous hésitez et de nouveaux véhicules prioritaires défilent. Puis vous démarrez ensemble, et vous freinez pour éviter l'impact. Tu lui fais signe de passer, il tourne devant toi et se dirige vers le parking. Tu laisses ensuite la priorité à deux véhicules puis démarres en trombe pour passer avant le suivant et freines brusquement pour t'arrêter à quelques centimètres d'un camion qui vient de droite, du côté des livraisons.

Tu es fier d'être sorti indemne de l'aventure, mais le cœur encore battant tu es content de te retrouver en sécurité sur la voie publique. Sur le pont, après le rond-point dans la direction de Villars-le-Grand, tu remarques un groupe de personnes appuyées contre le garde-fou qui ont l'air de s'amuser d'un spectacle en contrebas.

Tu comprends qu'ils commentent la circulation à la sortie du parking et de la station-service du centre commercial. Un nouvel attrait touristique incontournable pour la région.



Schüp sept. 2022